

## **APPEL A PROJETS**

Une démarche
Deux pays
Deux régions
2 sites, 2 manifestations
16 équipes artistiques
16 créations IN SITU

# **IEPER - VILLENEUVE D'ASCQ**

### **OPEN SITES**

Manifestation de création contemporaine transfrontalière qui interroge les artistes sur l'empreinte sociale, culturelle, historique, industrielle et paysagère de 2 territoires situés de part et d'autre de la frontière franco-belge.



### 2017

#### **VISITES DES SITES DE CREATION**

Une visite des sites mis à disposition des artistes est proposée par les organisateurs aux artistes intéressés les <u>vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017</u>:

- **Sporen**: <u>ces deux jours à **10h**</u> pour la visite des remparts d'Ieper | Réservation obligatoire au +32(0)57.23.94.80 ou sur info@sporen-ieper.eu.
- **Entre-Lacs**: <u>ces deux jours à **14 h**</u> pour la visite de la chaîne des lacs à Villeneuve d'Ascq | Réservation obligatoire au +33(0)3.20.05.48.91 ou sur entrelacs@atelier-2.com.

Le point de rendez-vous vous sera communiqué lors de votre inscription.

### DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE 24 Décembre 2017

### 2018

- Entre-Lacs a lieu du lundi 28 mai au 10 juin 2018 sur la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (FR).

  Durant une semaine de 6 jours du 28 mai au 2 juin –, 8 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique intégrée dans un parcours. Cette œuvre in situ devra être aquatique ou aérienne, nonterrestre.
- **Sporen a lieu du lundi 3 au dimanche 16 septembre 2018** sur ou autour des remparts entre la Porte de Menin (Menenpoort) et la Porte de Lille (Rijselpoort) d'Ieper.

  Durant une semaine de 6 jours du 3 au 8 septembre -, 8 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique originale axée sur le paysage historique.

### 2019

- Edition et diffusion d'un catalogue-reportage bilingue, français et néerlandais.
- Exposition des photographies des œuvres réalisées au cours des événements dans au moins l'un des équipements partenaires au cours de la saison 2018/2019.

### REGLEMENT

### Contexte:

#### **OPEN SITES**

Le rapprochement d'Entre-Lacs et de Sporen, réunis sous OPEN SITES, trouve sa source dans quelques convergences fondamentales :



- une volonté d'appuyer les manifestations sur des spécificités locales nées de ressources naturelles et historiques : les lacs pour Villeneuve d'Ascq et les paysages historiques pour leper.
- la sensibilisation à l'art contemporain par le rapprochement des publics et des artistes, non pas dans des espaces convenus tels musées ou galeries, mais dans des lieux communs.
- et, par extension, le travail des artistes in situ, amenant ainsi habitants et publics, par le biais d'espaces revisités et de questionnements, à regarder et à considérer leurs espaces de vie autrement.
- Une volonté de soutenir la création artistique par la diffusion et l'aide aux plasticiens dans la création d'installations in situ.
- Une volonté de rapprocher les populations des deux régions française, belge– au sein d'un territoire unique, l'Eurométropole.

Le règlement, sa diffusion et la sélection des artistes sur base des dossiers de candidature sont réalisés en commun par les deux organisateurs.

L'Atelier 2 – arts plastiques à Villeneuve d'Ascq, et Het CultuurCentrum Het Perron d'Ieper sont néanmoins deux associations distinctes et – hormis le partenariat étroit établi pour l'appel à projets et pour la sélection des artistes – chaque association agit en toute autonomie et est responsable pour la manifestation qu'elle organise : l'Atelier 2 – arts plastiques pour Entre-Lacs et Het CultuurCentrum Het Perron pour Sporen.

#### Plus d'information sur le contexte des deux manifestations sur www.opensites.eu.

OPEN SITES a vocation à soutenir et valoriser la création in situ. En conséquence, une attention particulière sera portée aux propositions artistiques prenant réellement en compte les spécificités des espaces pressentis ainsi que les proportions qu'elles induisent.

**Entre-Lacs** a pour objet de valoriser des œuvres artistiques originales où l'eau est essentielle. L'espace aquatique et l'œuvre doivent être en relation. Ainsi, l'œuvre peut être aquatique, aérienne ou les deux, elle doit être non – terrestre.

L'événement s'inscrit dans le contexte de la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (FR). L'eau comme matériau et aussi comme symbolique : l'œuvre devant être positionnée sur la chaîne des lacs villeneuvois (voir détails et situation sur www.opensites.eu).

**Sporen** a pour objet de valoriser des œuvres artistiques originales axées sur le paysage façonné par l'Homme et la Nature. Sporen met en lumière les traces de l'intervention humaine dans le paysage et la façon dont la nature a reconquis le territoire.

L'œuvre peut être terrestre, aquatique ou aérienne. Les œuvres devront être réalisées sur ou autour des remparts entre la Porte de Menin (Menenpoort) et la Porte de Lille (Rijselpoort). Les remparts sont des témoins historiques de l'intervention humaine dans le paysage. Ils constituent aujourd'hui une ceinture verte autour de la ville d'Ieper, dont la nature a partiellement repris possession (voir détails et situation sur www.opensites.eu).

### **Dotation**

8 candidats (ou groupes) maximum sont admis à participer à chacune des trois manifestations.

Entre-Lacs et Sporen sont dotés d'un budget artistique identique réparti en **indemnités de 1.250 € par projet sélectionné et abouti**. L'indemnité est versée à l'issue de l'événement, sur base d'une facture libellée par l'artiste. Les organisateurs se réservent le droit soit de réduire, soit d'annuler l'indemnité si le projet n'est pas abouti.



Sont également pris en charge par les organisateurs l'hébergement, petits déjeuners et repas du midi du lundi au samedi.

#### Sélection des candidats

La sélection des candidats admis à participer s'effectue par un **comité de sélection unique Entre-lacs | Sporen** sur base d'un dossier dans lequel le candidat présente le projet artistique qu'il entend développer dans le cadre de la manifestation, ainsi que les références (réalisations, cursus, croquis) permettant d'augurer l'intérêt et la bonne fin de l'œuvre.

Les critères retenus par le comité de sélection pour l'étude des dossiers de candidature sont :

- Œuvre in situ en dialogue avec l'histoire du lieu, sa fonction actuelle, sa disposition, ses caractéristiques physiques, etc.
- Œuvre in situ : œuvre à l'échelle du lieu dans lequel elle s'installe
- Qualités plastiques et esthétiques
- Faisabilité technique (croquis, dimensions, plan ou schéma technique)
- Réponse de l'œuvre donnée au thème de la manifestation
- Originalité de l'œuvre
- Construction sur place, fabrication en amont limitée au minimum.

#### Le dossier de candidature doit être introduit pour le 24 décembre 2017 au plus tard.

Il peut être adressé:

- soit sous format pdf de 12 pages maximum, hors fiche technique, idéalement via WeTransfer ou outil équivalent
- soit sous format papier de 12 pages maximum, hors fiche technique, par la poste
- Les candidatures pour Entre-Lacs: à l'Atelier 2 arts plastiques, Ferme Saint Sauveur, avenue du Bois BP 30102 à FR-59652 VILLENEUVE D'ASCQ cedex ou à entrelacs@atelier-2.com
- Les candidatures pour Sporen : à CultuurCentrum Het Perron, Fochlaan, 1 à BE-8900 IEPER ou à info@sporenieper.eu

#### Le dossier comprendra:

#### Cas N°1 – participation à titre individuel

- Un curriculum vitae
- Une photocopie ou un scan de la carte d'identité (recto/verso)
- Un dossier présentant toute trace de travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un apercu significatif des activités artistiques du candidat
- Des photographies d'œuvres récentes, avec dimensions.
- La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés
- Un budget prévisionnel.

### Cas N°2 – participation en groupe

- La composition du groupe (noms, prénoms et coordonnées)
- Par membre:
  - Un curriculum vitae
  - Une photocopie ou un scan de la carte d'identité (recto/verso)



- Un dossier présentant toute trace de travail (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du groupe
- Des photographies d'œuvres récentes avec dimensions
- La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés
- Un budget prévisionnel

### Le dossier complet (hors fiche technique) ne peut comporter plus de 12 pages.

Par le fait de son inscription, le candidat ou le groupe souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel et sont communiquées personnellement aux candidats pour fin janvier 2018 au plus tard, sans que le comité de sélection soit tenu de justifier ses décisions. Le comité de sélection est composé de :

- Représentants du CultuurCentrum Het Perron d'Ieper
- Représentants de l'Atelier 2 arts plastiques à Villeneuve d'Ascq
- Représentants de l'Espace Naturel Lille Métropole
- Représentants des 2 communes
- Représentants des Chargés Ministériels arts plastiques des 2 territoires
- Représentants des structures représentatives des arts visuels des 2 territoires

### Cahier des charges

Dates des résidences et présence requise des artistes

**Entre-Lacs** : La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 28 mai au samedi 2 juin 2018 **Sporen** : la réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 3 au samedi 8 septembre 2018

La présence des artistes sur le site est obligatoire à partir du mercredi.

Durant toute la durée de la manifestation, le public est invité à visiter les artistes au travail et les contacts sont encouragés notamment par la présence de guides/médiateurs sur le site.

### Artistes admis à participer

8 candidats (ou groupes) maximum sont admis à participer à chacune des trois manifestations.

La manifestation est ouverte à toute personne âgée de 18 ans au moins.

La participation peut se faire à titre individuel ou en groupe. Les groupes ne peuvent pas comporter plus de trois participants. Chaque groupe peut néanmoins se faire aider par d'autres participants non indemnisés et non pris en charge par l'organisation.

Plusieurs projets (maximum 2 par manifestation) peuvent être introduits par un même artiste ou groupe d'artistes, soit pour Entre-Lacs, soit pour Sporen.

Dans ce cas, un dossier <u>complet</u> doit être envoyé pour chaque projet introduit.

#### Durabilité de l'œuvre

Au terme de sept jours de résidence, l'œuvre reste en place 7 jours supplémentaires. L'organisateur, avec l'accord de l'artiste peut opter pour conserver l'œuvre en l'état sur un terme plus long.

Aussi devront être considérées avec la plus grande vigilance les contraintes du travail en extérieur :

- Contraintes climatiques et météorologiques,
- Contraintes aquatiques et maîtrise des masses / poids / volumes



- Vandalisme
- Utilisation de matériaux adaptés pour la durée de l'événement
- Respect des échelles dans l'espace extérieur : l'œuvre doit prendre réellement en considération l'espace qui l'accueille. Elle lui est dédiée.

#### Situation des œuvres et matériaux

Pour chacune des trois manifestations, les lieux proposés au travail des artistes sont décrits en détail sur www.opensites.eu.

L'emplacement du travail de l'artiste sur les sites mis à disposition doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable entre l'artiste et l'organisateur qui se chargera, si nécessaire, d'obtenir les accords utiles auprès des pouvoirs publics ou des particuliers.

Tous les matériaux peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne présentent pas de danger, notamment de détérioration et/ou de pollution des espaces et vis-à-vis des publics et/ou riverains.

Les éléments préfabriqués doivent être accessoires dans le projet réalisé et le travail in situ doit être prépondérant. Les candidats sont tenus d'apporter tout outillage nécessaire à leur travail, ainsi que tout matériau qui n'est pas cité ci-dessous et qui serait nécessaire à leur travail.

L'eau et l'électricité seront disponibles dans la limite des possibilités et des demandes.

Dans la mesure du possible, la fourniture des matériaux végétaux (via Service technique communal – leper ou via ENLM – entre-lacs) pourra faire l'objet d'une entente avec les organisateurs.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour la qualité et la quantité de ces matériaux.

Toute fourniture autre que celles précisées ci-dessus peut éventuellement faire l'objet d'un arrangement particulier entre l'organisateur et l'artiste en matière de transport et de commande. Ce point doit être abordé obligatoirement par l'artiste dans la fiche technique faisant partie de son dossier de candidature.

#### Remise en ordre des sites et assurances

Les œuvres réalisées sur place restent la propriété des candidats. Le transport ultérieur des œuvres est à la charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard :

- pour Entre-Lacs : le lundi 25 juin 2018
- pour Sporen : le lundi 17 septembre 2018

et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.

De même, tout ce qui n'aura pas été enlevé du site par les artistes aux dates citées ci-dessus sera enlevé par les organisateurs sans qu'ils soient tenus responsables de la perte ou de la détérioration éventuelles des dits objets.

l'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq, pour Entre-Lacs et le centre culturel d'Ieper, pour Sporen, assurent les artistes en responsabilité civile durant la période de la manifestation. Aucune assurance ne couvre toutefois ni les candidats eux-mêmes ni leur travail. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail et/ou à l'œuvre.

#### Droit à l'image – médiation - édition

- Les candidats sélectionnés acceptent que des photos de leur travail ou d'eux-mêmes puissent être prises et imprimées et ce, sans faire naître le moindre droit dans tout document relatif, à Sporen et à Entre-Lacs (médias, catalogue, invitation, affiche, vidéo, ...)
- Le site www.opensites.eu donne toutes les explications utiles et détaillées sur le contexte dans lequel s'inscrivent les 2manifestations et sur les espaces proposés pour le travail des artistes.



### **ORGANISATION ET INFORMATIONS**



### Atelier 2 - arts plastiques à Villeneuve d'Asca (FR)

www.atelier-2.com | entrelacs@atelier-2.com | +33(0)3.20.05.48.91

**Partenaires :** Ville de Villeneuve d'Ascq, Espace Naturel Lille Métropole, Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, Lead Network, Métropole Européenne de Lille



### CultuurCentrum Het Perron à leper (BE)

www.acci.be | info@sporen-ieper.eu | + 32 (0) 57.23.94.80

Partenaire: Ville d'Ieper



Open Sites est labellisé Eurométropole



## FICHE TECHNIQUE

faisant partie intégrante du dossier candidature

Cochez la case adéquate :		
■ Entre-Lacs		
■ Sporen		

### Une seule fiche technique par projet.

1. Coordonnées du ou des candidat(s) composant le groupe (max. 3 personnes)

Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	



2.	Personne responsable du groupe et avec laquelle les contacts seront pris pour l'organisation concrète
	du séjour et du travail des artistes :

3.	Description du travail envisagé  Joindre impérativement un schéma <u>AVEC DIMENSIONS</u> et des explications techniques détaillées en annexe
4.	Lieu(x) ou type de lieux souhaité(s) pour l'installation du travail Précisez ici si votre projet demande un lieu bien particulier. Le cas échéant, il est indispensable de mentionner précisément lequel en prévoyant idéalement un lieu alternatif. La description des lieux mis à disposition des artistes est consultable sur www.opensites.eu
5.	Liste des matériaux utilisés et budget prévisionnel  a. Quels sont les matériaux amenés par vous-même ? Joindre un budget prévisionnel.
	<ul> <li>D. Quels sont les matériaux à fournir par l'Espace Naturel Lille Métropole ou La ville d'Ieper.</li> <li>Les demandes doivent être précises.</li> </ul>

Partie négociable

Partie non négociable



6.	Besoins en électricité
	Description complète de l'outillage amené (type, consommation électrique)

- 7. Description de la partie du projet réalisée en atelier et de la partie réalisée in situ. La partie réalisée in situ doit être nettement prépondérante sur la partie réalisée en atelier.
- 8. Hébergement : Je(nous) souhaite(ons) bénéficier des possibilités de logement
  Oui, pour ... personnes (au maximum le nombre de personnes faisant partie du groupe)
  Non
- 9. Autres remarques:

- 10. Autres documents obligatoires:
  - a. Curriculum vitae
  - b. Photocopie de la (ou des) carte(s) d'identité(s)
  - c. Dossier présentant toute trace du travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
  - d. Photographies d'œuvres récentes avec dimensions
  - e. Schéma avec dimensions et explications techniques détaillées du projet.
  - f. Budget relatif au projet (hors coût des éventuelles fournitures mises à disposition par l'organisateur, végétaux entre-lacs et leper-



Plusieurs projets (maximum 2 par manifestation) peuvent être introduits par un même artiste ou groupe d'artistes, soit pour Entre-Lacs, soit pour Sporen

Le cas échéant, chaque dossier doit être complet et comporter toutes les pièces demandées. Dans cette éventualité également, il est impératif de parfaitement identifier chaque dossier et les pièces qu'il contient. L'envoi d'un dossier dans un même et unique document pdf serait apprécié.

Les dossiers de candidature adressés sous format papier ne seront pas renvoyés sauf si une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du destinataire est jointe au dossier.

Toutefois, les dossiers sous format papier restent disponibles et sont à retirer au plus tard le dernier jour de chacune des manifestations.

Ce dossier de candidature (12 pages maximum) doit être introduit pour le 24 décembre 2017 au plus tard et être adressé, selon la ou les manifestation(s) choisie(s) :

### **Candidatures Entre-Lacs**

**Papier :** à l'Atelier 2 – arts plastiques, Ferme Saint-Sauveur, avenue du Bois, BP 30102 FR-59652 VILLENEUVE D'ASCQ cedex

Pdf: à entrelacs@atelier-2.com idéalement via WeTransfer ou outil équivalent

### **Candidatures Sporen**

**Papier :** à CultuurCentrum Het Perron, Fochlaan, 1 à BE-8900 IEPER **Pdf :** à info@sporen-ieper.eu idéalement via WeTransfer ou outil équivalent

www.opensites.eu